

# AU FIL DE L'EAU



ACTUALITÉS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

## Edito

Jean-Paul Doron, Président de l'Ufblb

### A l'intérieur de ce nouveau numéro

- Page 1** : Edito
- Page 2** : Les pêcheurs se positionnent sur le projet Sdage
- Page 3** : L'eau vous consulte
- Page 4** : Pollueur - payeur
- Page 5** : Une conférence de bassin entre bilans et thématiques
- Page 6** : Loi climat & résilience
- Page 7** : Campagne thématique engagée sur la gestion quantitative de l'eau
- Page 8** : Interview de Denis LEGRET
- Page 9** : Veille technique et réglementaire

En cet été à la météo très atypique et au moment de la remise du rapport du GIEC qui consacre l'urgence d'agir, le constat du changement climatique s'accroît à travers le monde, avec malheureusement de nombreux drames qui n'ont pu être évités, malgré leur prédiction et les nombreuses alertes lancées par la communauté scientifique depuis de nombreuses années. En France, alors que le Haut Conseil pour le Climat publiait son rapport annuel intitulé « Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation », le réseau des structures associatives pour la pêche de loisir se mobilise. Une grande campagne nationale, initiée sous le slogan #sauvonsnos-rivieres, dont l'acte 1 « à court d'eau » a démarré le 30 juin et se poursuit tout au long de l'été. Alors que de plus en plus d'institutions européennes ou nationales appellent à renforcer les lois sur l'environnement, l'eau, la biodiversité et les écosystèmes (principe pollueur-payeur, distances minimales d'épandage de pesticides...); les lobbies s'acharnent à les assouplir, les dénaturer et les détourner à leur profit (loi climat & résilience).

« Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est venue ». Cette citation, attribuée à Victor Hugo, apparaît d'actualité face à l'ampleur des enjeux de l'eau et des écosystèmes aquatiques, plus particulièrement au moment de la révision du SDAGE et la nécessité de mettre en œuvre les leviers d'une gestion équilibrée. Saurons-nous relever ce défi ?

Ainsi et plus que jamais les pêcheurs de loisirs, sentinelles des rivières, doivent demeurer vigilants, mobilisés et revendicatifs, tout en poursuivant leurs actions, investissements et efforts.

**Le réseau Sentinelles des Rivières, composé de 1,5 millions de pêcheurs, contribue à la protection du milieu aquatique sur tout le territoire.**

**SAUVONS NOS RIVIERES**

**ACTE 1 : À COURT D'EAU**



# En direct du comité de bassin

## Les pêcheurs se positionnent sur le projet de Sdage

Les structures associatives de la pêche de loisir ont participé, par les voix de leurs représentants en comité de bassin à l'élaboration de ce projet de Sdage soumis à consultation jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre. Les discussions entre acteurs ont été marquées par de profonds désaccords ; les intérêts particuliers dominant trop souvent l'intérêt général quant à la gestion d'une ressource reconnue patrimoine commun de la nation. Pourtant, « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » (L. 210-1 CE). La gestion quantitative est clairement conflictuelle, le consensus n'a pas été trouvé.

### « 36 fédérations ont été consultées avant de rédiger cet avis ! »

Le projet de Sdage présenté s'appuie sur une base solide fondée par son prédécesseur. Toutefois, il doit s'enrichir d'un nouveau temps d'échange autour de propositions permises par cette consultation. Plusieurs amendements sont portés par l'Union des fédérations de pêche du bassin Loire-Bretagne (Ufblb) dont :

Concernant la **continuité écologique**, les pêcheurs demandent à ce que le Préfet s'assure du respect de la réglementation des obstacles à la continuité de son département, en priorité de ceux situés sur des cours d'eau classés en liste 2 du L.214-17 CE. Le cas échéant, il est demandé au Préfet de prendre un arrêté de suspension d'usage et si possible de mise en transparence, sous peine d'astreinte jusqu'à mise en conformité effective. Ils plaident également pour l'élaboration d'un cahier des charges pour un « contrôle technique » annuel des dispositifs assurant la continuité des obstacles situés sur les grands axes migrateurs prioritaires afin d'inciter et faciliter le travail de police de l'eau et garantir un moindre impact environnemental des ouvrages.

Sur la **gestion quantitative**, l'accent est mis sur la prise en compte des réseaux onde et info-secheresse.fr pour accompagner au plus tôt la gestion des assecs. Il est également recommandé, dans les territoires vulnérables que les projets de territoires aboutissant à des projets de création de retenues de substitution prévoient des pratiques agricoles réduisant et limitant fortement la pollution par les nitrates, la pollution organique et bactériologique ainsi que la pollution par les pesticides, en plus d'une gestion raisonnée de la ressource. D'ailleurs, les pêcheurs insistent pour anticiper et prévoir la mise en place de mesures en amont de l'atteinte des seuils, ce qui n'est pas le cas actuellement. Plus globalement, ce projet de Sdage ne prend pas suffisamment en compte les derniers rapports parlementaires sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau.

Sur la **gestion des espèces**, les pêcheurs souhaitent la prise en compte des Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles afin de participer à enrayer la perte de biodiversité, définir des objectifs et des mesures de préservation et de restauration des habitats aquatiques et de leur diversité.

Pour finir, il conviendrait aussi d'obtenir une vraie cohérence entre les politiques publiques et le niveau des moyens humains et financiers.

**D'autres propositions portées par les fédérations de pêche auront à cœur de rappeler des accompagnements concernant l'entretien des parcours de pêche, l'éducation et la sensibilisation des jeunes et grand public ou encore une meilleure prise en compte du bénévolat.**

Vous retrouvez l'avis détaillé sur [drive.ufblb](http://drive.ufblb).

Complémentaire à cet important travail collaboratif, un avis détaillé à été déposé au nom des représentants des APN, pêcheurs et consommateurs au Comité de Bassin



## Programme de mesures 2022-2027

« Le programme de mesures s'engage sur l'atteinte des objectifs intégrés dans le Sdage et identifie les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. » Le programme de mesures 2022-2027 dispose d'une enveloppe de 3,6 milliards d'euros, soit un indicateur estimé à 45 € par habitant et par an. Ce budget a augmenté d'un peu plus de 28 %. En revanche, l'évolution des masses d'eau en bon état écologique est lui resté stable et a seulement un tiers des objectifs désormais reportés à 2027. Il est clairement mentionné en page 56 du document que « **le montant financier des mesures, permettant l'atteinte du bon état sur 100 % des masses d'eau du bassin Loire-**

**Bretagne, serait 3 à 4 fois plus élevé.** » Une nouvelle fois, les moyens financiers ne sont pas à la hauteur des enjeux. Outre cet aspect, l'Ufblb a indiqué que la répartition des mesures entre thématiques et territoires lui paraît globalement cohérente par rapport à l'état des lieux 2019, à l'exception peut-être des mesures visant les économies d'eau qui doivent être renforcées. Les pêcheurs ont également insisté sur la mise à disposition d'un tableau synthétisant les efforts globaux mis en place par le Sdage et son programme de mesures mais également l'ensemble des autres textes en vigueur.



### « L'eau vous consulte »

L'agence de l'eau met à disposition des outils pour aider à la communication autour de la consultation et faciliter la remontée d'avis. Les avis exprimés comme celui de l'Ufblb et des fédérations seront analysés et permettront de finaliser le projet de Sdage 2022-2027. Tous les outils et informations sont à retrouver sur le site : [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr) et une adresse mail [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr) est dédiée à la consultation (information et réception des avis).



### « En région Centre - Val de Loire, les pêcheurs sont également consultés directement chez leurs dépositaires. »

Serge Savineaux  
Président de l'AFPCVL

Au-delà des avis « institutionnels » chaque pêcheur est invité à participer à la consultation. L'AFPCVL intègre notamment dans son programme d'action des dispositifs pour relayer la consultation. La plupart de ces outils sont numériques mais des actions visées à toucher directement les pêcheurs sur le terrain, ou plus précisément dans les magasins où ils sont susceptibles de se rendre pour acheter leur matériel et leur carte de pêche ; les grands salons dédiés à la pêche ayant été annulés en raison de la crise sanitaire. Une douzaine de journées ont été organisées chez des détaillants de la Région Centre Val de Loire. Plus de 200 questionnaires ont ainsi pu être transmis à l'agence grâce à cette action. Les avis témoignent de l'intérêt que portent les pêcheurs à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi leurs inquiétudes et attentes.



# Principe pollueur-payeur

## Rapport de la cour des comptes européenne



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

« Une application incohérente dans les différentes politiques et actions environnementales de l'union européenne. »

Voici le constat sans appel de la Cour des comptes européenne qui dans son rapport a déterminé si le principe pollueur-payeur a été correctement appliqué dans quatre domaines de la politique environnementale de l'UE : la pollution industrielle, l'eau, les déchets et les sols. Le rapport publié le 5 juillet est le premier dans lequel la Cour se penche spécifiquement sur l'application du principe du pollueur-payeur.

La pollution coûte cher à la société et se trouve au cœur des préoccupations des citoyens.

Selon le rapport, **le contribuable européen paie trop souvent la note à la place du pollueur.**

Pour rappel, le principe du pollueur-payeur, c'est au pollueur de supporter les coûts de la pollution qu'il cause. Concrètement son application varie d'un secteur et d'un État membre à l'autre

et le plus souvent, l'argent public sert à financer des actions de dépollution. Alors comment faire payer la note aux véritables pollueurs ?

Le rapport indique notamment que **les pollueurs ne supportent pas non plus l'intégralité des coûts de la pollution de l'eau. Les ménages sont ceux qui paient le plus**, alors qu'ils ne consomment que 10 % de l'eau. Il insiste sur la difficulté posée par les pollutions diffuses, et plus particulièrement de l'agriculture. De plus, de nombreuses pollutions « orphelines » ont fait l'objet d'une dépollution par les fonds publics européens. En premier lieu, les États doivent mieux encadrer avec une législation forte et tenir pour responsable des dommages environnementaux, les installations les plus polluantes. « Le pollueur doit payer la note. » Puis, exiger des industriels qu'ils prennent en charge les coûts liés à l'impact de la pollution résiduelle. Seulement 7 pays de l'UE exigent des garanties financières pour tout ou partie des responsabilités environnementales, mais pas la France.

## Épandage des pesticides

Après une première décision en juin 2019, le Conseil d'Etat du 26 juillet ordonne à la France de renforcer les règles d'utilisation des pesticides dans un délai de 6 mois. Plusieurs dispositions relatives aux distances de protection dans l'épandage des pesticides sont jugées insuffisamment protectrices. Il annule par ailleurs les chartes d'engagements, déjà censurées par le Conseil Constitutionnel en mars 2021, au motif qu'elles doivent être définies par la loi.

Encore une victoire pour les pêcheurs, associations, communes et agriculteurs bio qui contestent depuis de nombreuses années les règles d'épandage prises par le gouvernement. Les magistrats estiment que « les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2019 encadrant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation sont insuffisamment protectrices. » L'objectif est de mieux protéger la population et pour ce faire, le conseil d'Etat suit les préconisations de l'Anses afin d'augmenter les distances minimales à 10m pour toutes les cultures. Il souhaite également obtenir une meilleure utilisation des pesticides afin d'éviter les résidus en dehors des parcelles et imposer des mesures pour protéger les personnes travaillant à proximité. Une obligation d'informer les riverains en amont de l'utilisation des produits phytosanitaires sera également nécessaire. Pour finir, les « chartes d'engagement d'utilisation » sont obsolètes. Elles avaient été mises en consultation du public par les chambres d'agriculture pendant le confinement et prévoyaient de déroger aux distances minimales de 5 et 10 m pour les raccourcir à 3 m.

- \* 42 participants
- \* 87 dossiers
- \* 1,850 M€ d'aides
- \* 3,667 M€ Coût estimé

## Conférence de bassin

### Une conférence de bassin entre bilans et thématiques

2021 est une année charnière pour la déclinaison sur le bassin de la convention de partenariat puisque son renouvellement est prévu avec la révision à mi-parcours du 11<sup>e</sup> programme. Ce partenariat entre l'agence de l'eau et les structures associatives de la pêche de loisir est un partenariat fort de plusieurs années et ambitieux pour les nombreuses actions réalisées en faveur des milieux aquatiques

#### Bilan du partenariat technique 2020

Les associations régionales, migrateurs ou encore les AAPPMA sont impliquées dans ce partenariat technique mais ce sont bien les fédérations départementales qui portent 90% des dossiers. Ces dernières travaillent également sur d'autres actions du 11<sup>e</sup> programme d'intervention, notamment sur les volets « connaissance » (43 % des dossiers) et « travaux » (18% des dossiers). Cet engagement envers les études et les travaux se retrouvent dans les deux actions qui ressortent fortement et régulièrement des programmes d'actions départementaux : « études sur les milieux » et « participation à l'élaboration d'outils de planification ou de programmation de travaux ». L'« élaboration des PDPG » connaît une grande variabilité entre les territoires de fait du caractère cyclique non synchronisé de réalisation ou de mise à jour des plans départementaux de gestion piscicole.

Globalement, la déclinaison de l'accord cadre national sur le bassin Loire-Bretagne est bonne. Les 25 fédérations éligibles sont engagées dans une déclinaison départementale et à l'échelle du bassin, une convention tripartite AELB-UFBLB-AFPCVL a été mise en place. Toutefois, la déclinaison n'est pas totale, certaines actions n'étant pas éligibles au 11<sup>e</sup> programme d'intervention (ex : éducation des scolaires) et restreinte, par la mise en place d'un plafond à 210 HJ en surplus du plafond financier de 80 000 €.

De nombreux autres sujets ont été évoqués comme la révision à mi-parcours du 11<sup>e</sup> programme d'intervention qui permet d'attribuer 2,270 milliards d'euros sur 6 ans (2019-2024) pour des actions en faveur de l'eau et des milieux naturels. La révision ne prévoit pas de modifications majeures sur le volet qualité des milieux aquatiques et biodiversité, ni sur les partenariats. La problématique de l'entretien, notamment des annexes hydrauliques, a été soulevée par les participants à ce temps d'échanges. En effet, le 11<sup>e</sup> programme d'intervention a délaissé certaines actions passées sous la responsabilité de collectivités territoriales. Ainsi, malgré l'importance du sujet pour la contribution à l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau ou zones humides toujours soumis à d'importantes pressions anthropiques, cette action liée à l'entretien disparaît progressivement.

Un point d'information sur la base de données nationale a également été réalisé tout comme un bilan sur les « poissons migrateurs amphihalins » ou encore la révision des Plagesomi Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens ainsi que des cours d'eau bretons.

Cette conférence de bassin a illustré le travail accompli malgré le contexte sanitaire. Les acteurs sont fortement impliqués en faveur de l'évaluation, de la protection et de la restauration des milieux aquatiques et des populations piscicoles. Les bilans de ce partenariat démontrent chaque année la pertinence, l'efficacité et la nécessité des actions mises en œuvre. Malgré des objectifs de bon état écologique globalement reportés, il convient de se questionner sur l'orientation des politiques publiques et notamment de la politique de l'eau. La variable d'ajustement de la gestion de la ressource ne doit plus être le milieu aquatique.



# Loi climat & résilience

## entre rupture d'égalité et statut exorbitant

### L'inquiétude grandit autour de la protection des milieux aquatiques

Le projet de loi Climat, qui avait été présenté le 10 février 2021 en Conseil des ministres, a été définitivement adopté par le Parlement le 20 juillet 2021. Inspiré des travaux des 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat et censé mettre la France sur le bon chemin pour réduire le réchauffement climatique, ce texte est un « tournant écologique » selon le gouvernement, alors que les craintes sont fortes sur l'eau et les milieux aquatiques.

**« Nous constatons effarés et attristés, le récent projet de loi « climat et résilience » qui va mettre à mal le principe de la restauration de la continuité écologique, levier essentiel pour l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau de surface fixés par la directive cadre sur l'eau de l'Union européenne. »**

Jacky Marquet,  
Président de la Fdaappma 37

Ce projet de loi climat doit permettre à la France de tendre vers l'objectif de moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. Elle compte 69 articles et traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat qu'avait retenu Emmanuel Macron. De nombreux sujets sont évoqués dont la consommation, le transport, le travail ou encore l'agriculture. Cette loi aborde également la gestion de l'eau et met profondément à mal la restauration de la continuité écologique qui bien que récemment qualifiée « d'apaisée » ne l'a, en réalité, jamais été. Le lobby des moulins des étangs et de la petite hydroélectricité menace clairement la bonne cohérence des politiques publiques. C'est un sujet de tension qui est très discuté depuis plus de 20 ans et la décision de l'Union européenne d'effacer ou équiper les

ouvrages en barrage. En 2006, la France a fait le nécessaire pour inscrire cette volonté européenne dans la loi française. Malheureusement, la libre circulation des poissons et des sédiments, n'est pas du goût de tous et notamment des sénateurs.

**« Les sénateurs sont des « climato-inactifs », des « climato-résignés. »**



Barbara Pompili,  
Ministre de la Transition écologique  
Chaîne Public Sénat - 5/07/2021

La tension sur le sujet est palpable et un recul environnemental semble inéluctable malgré les nombreuses démonstrations scientifiques et exemples de retour sur la continuité écologique qui se multiplient afin de présenter les effets positifs pour les cours d'eau et la biodiversité. Par ailleurs, il convient de rappeler que la grande majorité des ouvrages sont inutilisés aujourd'hui. Malgré la sensibilisation exercée par les pêcheurs auprès de leurs décideurs : élus, députés et sénateurs, la dernière mouture de la loi, n'est pas encourageante pour la suite : **« S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »** Que deviendront tous ces ouvrages lorsque le débit des cours d'eau sera insuffisant et que la niche économique créée par le prix artificiel de rachat de cette électricité s'effondrera, comme elle le fait avec le photovoltaïque ? Que va-t-il advenir des propriétaires d'ouvrages ruinés et qui n'ont pas les moyens de les entretenir ?

## Acte 1 : à court d'eau Campagne thématique

### Sauvons nos Rivières – Acte 1 : à court d'eau !

Le 30 juin 2021, la Fédération Nationale de la Pêche en France a lancé sa campagne de communication « Sauvons nos Rivières – Acte 1 : à court d'eau ! ».

**La FNPF interpelle publiquement les institutions et les citoyens sur l'urgence écologique liée à la gestion de l'eau et ses conséquences majeures pour l'humanité.**

#### 5 propositions concrètes :

##### **Une gestion de l'eau économe, concertée et équilibrée**

- en anticipant la réunion, par les préfets, des Comités départementaux des ressources en eau et la mise en place des mesures de restriction d'usage de l'eau ;
- en limitant les dérogations à des situations exceptionnelles et justifiées ;
- en consultant les instances représentatives de la pêche pour leur expertise territoriale et biologique.

##### **Un recours aux solutions de stockage de l'eau localement justifié**

- en intégrant les retenues et les réservoirs dans un véritable projet de territoire ;
- en adoptant des solutions compatibles avec le fonctionnement naturel et la pérennité des milieux (retenues

et réservoirs déconnectés des cours d'eau et non alimentés par des prélèvements dans les nappes souterraines).

##### **Une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée**

- en appliquant la réglementation existante trop souvent ignorée ;
- en n'autorisant aucun nouvel obstacle (barrage, microcentrale, seuil) sur les rivières protégées ;
- en ne cédant à aucune pression visant à remettre en question le bien-fondé et les bénéfices de la continuité. Une politique de restauration de la continuité écologique ambitieuse et stabilisée

##### **Une protection forte des zones humides**

- en accélérant les acquisitions foncières ;

L'objectif de cette première campagne est d'alerter sur la pénurie d'eau, de dresser un constat des causes et des conséquences sur les milieux et les populations piscicoles mais aussi de montrer comment le réseau des structures associatives de la pêche de loisir agit sur tout le territoire.



« Pourrons-nous encore voir des poissons nager dans nos rivières dans 50 ans ? »

- en amplifiant la sanctuarisation de ces milieux menacés ;
- en sensibilisant les acteurs et usagers sur les enjeux associés et l'urgence de préserver l'intégrité et le fonctionnement des zones humides.

##### **Face à cette situation, les pêcheurs demandent la création d'un ministère de l'Eau avec des moyens humains et financiers dédiés.**

- la sécheresse n'est plus un phénomène exceptionnel, elle devient la norme : la gestion de la ressource en eau doit être une préoccupation centrale de l'État
- la protection des milieux naturels et des espèces doit être considérée comme prioritaire, après les besoins vitaux des êtres humains, et ne plus être sacrifiée au profit des autres usages.

# Le point de vue de ...



## Denis Legret, membre du comité de bassin Loire-Bretagne

### 1. Pourquoi as-tu choisi de rejoindre le comité de bassin ? Quelle était ton appréhension vis-à-vis de la complexité des dossiers et discussions ?

J'avais précédemment déjà représenté les pêcheurs au sein du Comité de Bassin de 2003 à 2009 et j'y avais trouvé beaucoup d'intérêt. J'ai donc repris cette activité qui donne du sens à la présidence de la fédération. Je n'avais pas d'appréhension, je savais que nous aurions des débats âpres avec les usagers économiques.

### 2. Peux-tu nous en dire plus sur le travail réalisé en commission sur le projet de Sdage et son programme de mesures ? En quoi consistaient exactement ces commissions ? Comment se déroulaient-elles ?

2020 a été une année charnière avec l'élaboration du projet de SDAGE : 23 journées de réunion dans les différentes commissions et autant de journées de préparation. En tout ce sont 2 mois consacrés aux travaux de l'agence, principalement pour l'élaboration du SDAGE. Nous ne sommes pas partis de rien, le précédent SDAGE a servi de socle avec un certain nombre de prérequis, les quatre grands principes suivants et de nombreux axes de travail que vous retrouverez dans le document. Ce sont les commissions planification et programme qui ont été les plus actives mais certains chapitres ont été examinés en commissions milieux naturels et communication. Pour chacun des objectifs la question était de savoir à l'appui de l'état des lieux et des réalisations lors du précédent SDAGE, quelles modifications apporter pour permettre l'atteinte du bon état pour une majorité de masses d'eau.

Le travail était préparé par les services de l'agence et le secrétariat technique de bassin. Il s'agit principalement de valider des propositions et d'analyser des amendements proposés par les différents usagers.

### 3. Des chapitres ou orientations ont-ils été plus débattus que d'autres ? Lesquelles t'ont le plus marqué ? Comment êtes-vous parvenus au «fameux» consensus ?

La commission planification a été la plus animée et je dois tirer mon chapeau à son président pour son écoute et sa grande patience !

Le chapitre qui a été le plus débattu est celui du volet quantitatif de la ressource avec des usagers économiques qui ont besoin d'eau et des usagers non-économiques plus attentifs à ce que les consommations n'affectent pas la fonctionnalité des milieux.

A cela le changement climatique vient compliquer l'exercice, la ressource n'étant pas toujours disponible où elle est nécessaire et quand elle est incontournable.

### 4. Les commissions travaillent également sur des propositions d'amendement. Peux-tu nous expliquer le processus ?

Un recours à un groupe de travail supplémentaire a été nécessaire sur ce chapitre 7 avec des propositions qui n'ont pas toutes été suivies, notamment sur le classement des masses d'eau : celles pour lesquelles il n'est plus envisageable d'augmenter les usages et certains prélèvements, celles pour lesquelles il est encore possible de le permettre.

Les représentants de l'état n'ont pas eu un vote neutre dans cet exercice, agaçant certains représentants des élus, mais aussi des usagers non économiques.

Aujourd'hui les retours de la consultation du public sont attendus et probablement que des amendements seront apportés.

### 5. Pour finir, quel est ton sentiment sur ce travail et ce projet de Sdage ? Quel est ton avis sur l'importance de siéger au comité de bassin pour les SAPL ?

L'ambition reste limitée mais réaliste par rapport aux moyens investis par tous les acteurs économiques et les collectivités. Il est attendu de limiter les usages et certains prélèvements, notamment agricoles, de préserver la ressource en eau et de satisfaire les besoins des milieux aquatiques. A cet effet, je ne suis pas certain que le Programme de Mesures associé au SDAGE conduise au résultat attendu. Probablement que certains territoires seront en grande difficulté dans les années à venir et il faudra que tous les acteurs se mobilisent dans des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Pour les pêcheurs, au contact des rivières et possédant des données sur l'évolution des populations de poisson, il est très important d'apporter notre éclairage sur les objectifs du SDAGE et contrebalancer la politique du toujours plus. A l'heure de cette troisième séquence DCE, du constat sans cesse aggravé d'une déstructuration des infrastructures naturelles (têtes de bassins, zones humides), le tout sur fond de détricotage parlementaire organisé de la loi sur l'eau, il n'est plus concevable, ni même acceptable, que la seule variable d'ajustement demeure les milieux aquatiques !

# Veille technique et réglementaire

Frédéric Santoul

## Le Géant d'eau douce

À la recherche du silure glane



### Le Géant d'eau douce - À la recherche du silure glane

Peu d'espèces suscitent autant de débats tranchés ou d'avis passionnés. « C'est un géant avec de grandes moustaches, des yeux minuscules et plein de petites dents... », telle est la manière peu avantageuse dont certains décrivent cette espèce. Ce récit passionnant, mêlant aventure humaine et enquête rigoureuse, offre aux amoureux de la nature l'expérience de vivre, avec les chercheurs et les plongeurs, l'émotion des découvertes scientifiques.

<http://www.quae.com>



### La qualité des rivières Loire-Bretagne à portée de clics

L'édition 2021 de l'application gratuite « qualité rivière » des agences de l'eau est disponible sur *smartphone*, tablette et sur PC depuis cette année. Elle vous informe sur la qualité écologique des eaux des 2 000 points de surveillance des rivières de Loire-Bretagne et sur les espèces de poissons qui s'y trouvent.

<https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/app/tabs/viz-map>



### Une méthode pour chiffrer le coût de l'inaction

Afin d'inciter aux changements de pratiques, une étude consacrée au coût de l'insuffisance de l'action pour l'eau et les milieux a été menée sur le territoire du Sage Couesnon pour le compte de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/ne-pas-agir>



### Restauration de la Cheuille à Bonny-sur-Loire (Loiret)

Une vidéo explicative des futurs travaux a été publiée par l'association régionale des fédérations Centre - Val de Loire. L'objectif est d'informer et sensibiliser les pêcheurs comme les élus et le grand public sur les travaux qui vont débiter en septembre prochain.

Avec le soutien financier de



Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)  
49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS  
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire (AFPCVL)  
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau

Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne

Directeurs de la publication : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux

Conception et réalisation : Julien Prosper, Samuel Chaplais

Crédits photographiques : Julien Prosper, Fnfp